

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_77-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-77
Séance du 02 avril 2024

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de l'Impasse des Lavandines

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Transfert d'office et classement dans le domaine public communal de l'Impasse des Lavandines

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L.318-3 et R.318-10,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-05-093 en date du 4 mai 2023 qui a prescrit l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Impasse des Lavandines,

Vu l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique en vue de ce transfert n°2023-10-946 en date du 2 octobre 2023,

Vu le rapport et les conclusions favorables avec réserves du commissaire enquêteur en date du 28 novembre 2023,

Vu le courrier en date du 25 janvier 2024 confirmant le consensus de l'ensemble des propriétaires de l'Impasse des Lavandines pour son transfert d'office,

Considérant qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de transférer d'office dans le domaine public communal l'Impasse des Lavandines, parcelle cadastrée section BY 275 d'une superficie de 786 m² et d'une longueur de 90 m,
- que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- que la commune procèdera aux formalités de publicité foncière du présent acte de transfert de propriété auprès des services de la conservation des hypothèques du Gard et à la notification de la présente délibération aux propriétaires concernés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme, à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 AVR 2024**

et publié le **05 AVR 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

